



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question écrite n° 27676

Texte de la question

M. Bernard Debré interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le coût pour les assureurs des importants dégâts provoqués par les émeutes urbaines incontrôlées qui se sont produites sur la place du Trocadéro et à ses abords le lundi 13 mai 2013. De nombreux commerçants ont vu les vitrines de leurs magasins voler en éclat et leurs produits pillés, dégradés ou détruits. Les plus durement touchés ont dû fermer plusieurs jours. Ces violences ont inévitablement des conséquences financières pour ces entreprises. Une partie sera prise charge par leurs assurances mais pas pour tous. Certains ont des franchises à payer. C'est pourquoi il souhaite connaître le coût, pour les assureurs, des indemnisations du saccage des biens matériels et du manque à gagner sur le chiffre d'affaires des entreprises victimes. Il lui demande en outre ce qu'il compte mettre en œuvre pour les commerçants qui ne seront pas pris en charge totalement par leurs assureurs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27676

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5407

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)